



ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE
DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES

BON DE COMMANDE BILLETTERIE

A retourner à atscaf.aude@gmail.com

NOM Société :

NOM et Prénom du Responsable CSE :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Tickets	Prix	Quantité	Total TTC
Carnet 100 entrées unitaires Piscine	4.30 €	X	
Séance Hydrogym (hors hydrobiking) <i>Par 40 minimum</i>	9.00 €	X	
Entrée unitaire Balnéo <i>(Par 10 minimum)</i>	17.10 €	X	
Fitness <i>(Par 10 minimum)</i>	21.30 €	X	
REGLEMENT	TOTAL		
Commande à préparer pour le	Date :	Heure :	
Je joins à ce bon de commande un chèque à l'ordre de « ATSCAF AUDE »	DATE ET SIGNATURE suivi de la mention « Lu et approuvé »		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions au verso.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Le Pôle Aqualudique de Carcassonne propose aux comités d'entreprises une vente de billetterie.

Elle donne droit à un tarif préférentiel sur les entrées unitaires piscine et les entrées unitaires Hydrogym (hors hydrobiking). Une billetterie Balneo et Fitness est également disponible au tarif normal.

Le ticket est échangeable en caisse, contre un bracelet ou un ticket, permettant un passage le jour même durant les horaires d'ouverture public.

Espace concerné :

Les billets « Univers aquatique » concernent uniquement l'espace aquatique.

Les billets « Séance Hydrogym » donnent accès uniquement au cours d'Hydrogym (hors hydrobiking).

Les billets Fitness donnent également accès aux espaces Balnéo et Aquatique aux horaires d'ouverture public.

Les billets Balnéo donnent également accès à l'espace aquatique aux horaires d'ouverture public.

Les espaces Balnéo, Fitness et les cours d'Hydrogym sont réservés aux personnes majeures uniquement.

Le ticket CSE n'ayant pas de valeur monétaire, il est impossible d'obtenir une autre prestation avec un ticket CSE et un moyen de paiement complémentaire (ex : entrée Hydrobiking, Forme et Fitness...).

Conditions d'utilisation :

Aucun report de date ne pourra être effectué, ni par le CSE, ni par le Pôle Aqualudique. Tout report sera considéré comme abusif. **Nous ne pourrions accepter aucun ticket dont la date de validité est dépassée.**

Toute sortie est définitive pour l'ensemble des univers.

Pour les séances d'Hydrogym, le ticket vous donne accès uniquement à la séance qui dure 45 minutes (possibilité d'entrer 30 minutes avant le début de la séance et sortie obligatoire à la fin du cours).

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de non-utilisation des tickets durant la période de validité.

Bénéficiaires :

Seuls les salariés, adhérents ou membres du comité d'entreprise, ainsi que les conjoints et les ayants droit (enfants domiciliés avec leurs parents) peuvent utiliser les tickets CSE.

Fermeture technique :

Le Pôle Aqualudique connaît chaque année deux fermetures techniques obligatoires d'une durée d'une semaine chacune : la première en Septembre, la seconde en Février/Mars.

Les dates précises de fermeture vous seront communiquées par e-mail.

CONDITIONS DE VENTE

Validité des tickets :

Les tickets CSE ont une validité de 1 an à compter de la date d'émission.

La grille tarifaire est réévaluée chaque année au 1^{er} juin.

Commande et retrait des billets :

Les commandes se font par mail à atscafaude@gmail.com ou atscafaude@carcassonne.fr en joignant le bon de commande.

Le retrait se fait à l'accueil contre règlement par chèque.

Pour recevoir votre billetterie par courrier, vous pouvez nous envoyer une enveloppe courrier suivi préaffranchie, ainsi que le règlement par chèque. A réception, nous préparons la commande et vous l'adressons accompagnée de la facture.

REGLEMENT INTERIEUR UTILISATEURS CSE

Contrôle d'accès :

Un justificatif d'appartenance à l'entreprise (ex : attestation avec en tête de page de la société + tampon + noms et nombre des bénéficiaires), ainsi qu'une pièce d'identité (livret de famille pour les enfants) peuvent être demandés à tout moment.

A défaut de présentation de ces justificatifs, nous nous réservons le droit de refuser les tickets.

Utilisation abusive :

Est considéré comme utilisation abusive, toute présentation de ticket CSE par un tiers non bénéficiaire tel que décrit précédemment.

Il est formellement interdit aux bénéficiaires de revendre leurs tickets non utilisés. En cas de revente frauduleuse constatée dans l'enceinte de l'établissement (parking compris), la direction se réserve le droit de contacter les autorités compétentes, et communication sera faite auprès des responsables du CSE concerné.

L'accès à l'établissement sera automatiquement refusé en cas d'utilisation abusive. En cas de multiples utilisations abusives constatées pour un même CSE, la direction du Pôle Aqualudique se réserve le droit de cesser tout partenariat avec le CSE concerné.